

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°2026_123

Séance du 21 septembre 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX le 21 septembre 2026 à 20H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René de NICOLAY, maire.

Présents :

M. René de NICOLAY, M. Christophe MAUDET, Mme Hélène LE BIEZ, M. Jordan AUCLAIRE, Mme Myriam LEROUX, M. Olivier CORBIN, Mme Sonia POTTIER, M. Jonathan LOISTRON, M. Michel NÉRON, M. Jean-Paul TRICOT, M. Patrice OGER, Mme Martine PAPIN, Mme Martine DESVIGNES, M. Franck ISRAËL-ALEXANDRE, Mme Annie TILLY, Mme Brigitte ROGER-DUBLY, M. Christophe NOURRY, Mme Monika BRETON, Mme Sandra COGNÉ, Mme Mélanie LOISEAU, M. Antoine de NICOLAY, Mme Ophélie LEBOUIL, M. Jimmy REMARS, M. Jean LE GALLET, M. Flavien BEAUCÉ.

Absent excusé :

M. Pascal MONNIER donne pouvoir à M. Christophe NOURRY
Mme Sonia MAQUERE donne pouvoir à M. Jordan AUCLAIRE

Absent :

Mme Rachel AMATO
M. Nicolas DUFRENE

Secrétaire de séance : Mme Martine PAPIN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

ID : 072-200077162-20260921-2026_123-DE



<u>Membres :</u>	En exercice	:	29
	Présents	:	25
	Votants	:	27

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE

RAPPORTEUR : Monsieur René de NICOLAY, maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le communiqué de l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) du 27 juillet 2026 relatif à la mobilisation générale des maires pour soutenir les communes et populations sinistrées par les incendies ;

Considérant que plusieurs territoires français sont confrontés à des incendies d'une ampleur exceptionnelle ayant entraîné d'importants dommages humains, matériels et environnementaux ;

Considérant l'appel lancé par l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité afin que les communes et intercommunalités apportent leur soutien financier aux opérations d'urgence et à l'accompagnement des populations sinistrées ;

Considérant la mobilisation de la Protection Civile, partenaire de l'AMF, pour apporter une réponse aux besoins urgents des populations touchées, notamment en matière d'évacuation, de prise en charge, d'hébergement d'urgence, de soutien matériel et d'accompagnement des sinistrés ;

Considérant la volonté de la commune de participer à l'élan de solidarité nationale en faveur des populations touchées par les incendies ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Le conseil municipal :

- **Prend acte** du versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400€ (quatre cents euros) à la Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC) afin de contribuer aux opérations d'urgence et d'accompagnement des populations sinistrées dans le cadre des incendies.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Préfecture le 30 septembre 2026.

La Secrétaire
Mme Martine PAPIN



Le Maire,
M. René de NICOLAY



Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

ID : 072-200077162-20260921-2026_123-DE

